

Composition des Commissions mixtes de validation

Le Pr sident de l'universit 

- VU** le code de l' ducation, notamment ses articles L. 613-5 et D. 613-38 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Universit  de Tours ;
- VU** la d l gation de signature et de pouvoir du Pr sident de l'universit  n DAJ/n 2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formul es par le Directeur de l'IAE Tours Val de Loire.

D CIDE

Article 1 : D signation des compositions des commissions mixtes de validation

Les demandes de validation des cr dits ECTS des  tudiants CPGE pour l'ann e universitaire 2022-2023 sont examin es par des commissions compos es des personnes d sign es ci-apr s :

MENTION GESTION - CPGE

Licence - Parcours Sciences de gestion

Pr sident : Mickael DAVID
Membres : Christophe BEAL (Lyc e Descartes)
Jean-Fran ois CHECCHIN (Lyc e Voltaire)
Jean-Fran ois SCIAU (Lyc e Madame de Sta l)

Article 2.

Le pr sent arr t  fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'universit .

Article 3.

Le Directeur g n ral des services est responsable l'ex cution du pr sent arr t .

Fait   Tours, le 16 mars 2023

Pour le Pr sident de l'Universit  et par d l gation,
Le Vice-pr sident en charge de la formation et de la
vie universitaire


Florent MALRIEU 